

Toutes les Associations de MORAS vous souhaitent d'agréables vacances en attendant de vous retrouver à la rentrée

Quelques dates à retenir

- 07/07: Ventriglisse la 7ème Compagnie airsoft 38
- 13/07: Vente de pains l'église notre patrimoine
- 13/08: Collecte du Don du Sang.
- 25/08: Vide grenier du CCAS.
- 31/08: Fête de l'été Saint Hilaire de Brens
- 05/10: Choucroute Loto Amicale des Anciens



La 7^{ème} compagnie Airsoft 38 organise :

Ventriglisse

DE SOM SUR STRUCTURE GONFLABLE

Dimanche 7 juillet 2019

10h/18h à MORAS

BUVETTE ET SNACK SUR PLACE

SPONSORISE PAR : Du Côté PISCINES

DCP



MORAS

Samedi 13 juillet

9h00

Jeu de piste découverte du patrimoine

de 10h00 à 13h00

vente de pains, pizzas, foyesses cuits au four

Repas (à réserver)

04.74.90.98.80

Association "l'église notre patrimoine"

Fermeture de la Bibliothèque...



Du 29 juillet au 31 août inclus
Réouverture le mercredi 4 septembre.

MORAS

(38460)

VIDE GRENIER

Le 25 août 2019

Parking de l'église

Organisé par le CCAS

Inscriptions :

- par mail : ccasde.moras@laposte.net
- Téléphone : 06 77 04 83 05 / 06 70 66 06 15

Flash info

Eté 2019



FEUILLE DE CHOU MORAS

Mot du Maire

Plan particulier d'intervention de la centrale nucléaire .

Notre commune est désormais incluse dans l'aire du plan particulier d'intervention (P P I) de la centrale nucléaire EDF du Bugey dont le rayon a récemment été étendu de 10 à 20 kms.

L'extension du rayon du PPI à 20 kms permet d'améliorer la réactivité des communes et de mieux sensibiliser la population à réagir en cas d'alerte nucléaire. Cette extension du rayon du PPI de la centrale concerne dorénavant notre commune .

Ce que cela va changer pour Moras :

Les habitants vont être informés dans les semaines à venir pour mieux se prémunir des risques nucléaires et avoir les bons réflexes en cas d'alerte. Une campagne de communication va être mise en place et dès le mois de Septembre des instructions seront données pour se procurer des pastilles d'iode avec les prescriptions d'utilisation.

La commune devra dans les mois à venir remettre à jour son PCS (plan communal de sauvegarde) en y incluant le PPI du nouveau périmètre de la centrale. Ce PCS sera alors largement diffusé aux habitants leur indiquant la marche à suivre en cas de crise.

Le maire agit alors sous la direction du préfet et met en place les actions de protection de la population dans le cadre du Plan communal de sauvegarde.

Pour plus d'explications et de détails rendez-vous sur les sites : www.risques.gouv.fr - www.asn.fr
www.irsn.fr - www.edf.fr

Bernard Bourgier

Fermeture de la mairie du 13 juillet au 11 août

Contacts Mairie : Mail : moras.mairie@wanadoo.fr
Téléphone : 04 74 90 70 62 Fax : 04 74 90 73 92
Ouverture public :
Lundi 9h30-12h30 Mercredi 13h30-19h

Info flash Conseil Municipal

CONSEIL MUNICIPAL du 27 février 2019

Délibération tarif eau (annule et remplace la délibération n°1 du 21/01/2019) :

Monsieur le Maire rappelle l'augmentation de 2% pour la prime fixe, soit + 1,13€ ainsi que pour le m³, soit + 0,02€. L'embouche sera augmentée de 3%, soit + 0,87€ et l'eau pour les communes sera désormais facturée au même tarif que pour les particuliers, soit 1,12€ par m³.

9 voix pour

Délibération tarif assainissement (annule et remplace la délibération n°1 du 21/01/2019) :

Le Maire rappelle qu'une augmentation de 5% est prévue, soit + 0,90€ pour le forfait de base et une augmentation de + 0,08€ par m³ (jusqu'à 150 m³).

9 voix pour

Délibération abri bus :

La Sarl POURCHER construira un abri d'une dimension de 1,80m x 4m avec un toit d'un pan pour un montant de 4 994€ HT, soit 5 992,80€ TTC. L'option des panneaux aux deux extrémités pour fermeture, en polycarbonate transparent pour un supplément de 1 040€ HT, soit 1 248€ TTC, a été retenue. Le montant total de l'abri s'élèvera à 6 034€ HT, soit 7 240,80€ TTC. 9 voix pour.

Délibération subvention exceptionnelle Sou des Ecoles :

Le Conseil Municipal, par 5 voix pour 1 200€ et 4 voix pour plus de 1200€ vote une subvention de 1 200€ pour le SOU des Ecoles pour l'année 2019.

Information déplacement d'une lampe LED à la sortie du village :

Suite aux réclamations de Mr Raymond Roland sur un éclairage LED trop puissant à son avis près de sa maison, cette lampe sera déplacée d'environ 30 m lors de la deuxième tranche des travaux SEDI.

CONSEIL MUNICIPAL du 28 mars 2019

Compte administratif 2018 :

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2018. Il fait apparaître les résultats suivants :

Section	Report 2017	Recettes	Dépenses	Résultat 2018
Fonction t	112 129,09€	579 390,98€	472 727,97€	10663,01€
Investis t	-34 200,53€	276 870,39€	178 823,11€	9847,28€
TOTAL	77 928,56€	856 261,37€	651 551,08€	204 710,2€

Le Conseil Municipal, hors présence du Maire, par 8 voix pour, adopte le compte de gestion 2018 et approuve les résultats du compte administratif 2018.

L'intégralité des comptes-rendus est consultable en mairie et sur le site internet de la commune.

Vote des taxes :

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 9 voix pour, d'appliquer les taux d'imposition suivants pour l'année 2019 :

- taxe d'habitation : 10,04 %
- taxe foncière (bâti) : 18,09 %
- taxe foncière (non bâti) : 52,39 %

Budget 2019 :

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal le Budget Primitif 2019 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

- 414 954,01€ en section fonctionnement
- 152 947,28€ en section investissement

9 voix pour

CONSEIL MUNICIPAL du 15 mai 2019

Délibération tarif ancienne salle des fêtes:

Cette délibération est reportée à un conseil ultérieur.

Question diverse :

- Mr le Maire nous informe qu'en 2019 la couverture des Plans Particuliers d'Intervention (PPI) autour des centrales nucléaires sera étendue de 10 à 20 km. Le village de Moras est concerné par cette extension. La commune va devoir revoir son Plan Communal de Sauvegarde (PCS). De manière préventive, dans les pharmacies, des comprimés d'iode seront mis à la disposition des habitants.

Vous serez informé prochainement de la conduite à tenir en cas d'alerte nucléaire et des modalités de retrait des comprimés d'iode.

CONSEIL MUNICIPAL du 22 mai 2019

Approbation du PLU:

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 153-21, R. 153-20 et suivants,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 15 avril 2011 ayant prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU),

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 mars 2018 ayant arrêté le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU),

Vu l'arrêté du Maire en date du 28 août 2018 soumettant à enquête publique le projet de PLU arrêté par le Conseil Municipal,

Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur,

Vu les avis des services consultés,

Considérant que le PLU, tel qu'il est présenté au conseil municipal est prêt à être approuvé, conformément aux articles susvisés du code de l'urbanisme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 7 voix pour, 2 voix contre, 1 abstention, décide d'approuver le PLU tel qu'il est annexé à la présente.

La présente délibération sera exécutoire à compter de sa réception en Préfecture et de l'accomplissement des mesures de publicité.